

**Direction Générale de l'Aménagement,  
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par : T. DELATOUCHE  
tdelatouche@agglo-orient.fr

☎ : 02.97.02.30.84 ☒ : 02.97.02.23.46

Le 31 OCT. 2008

**A l'attention des :**

**Membres du Groupe de Travail  
Rivière Laïta – Site "Rivière Laïta,  
Pointe du Talud, étangs du Loc'h  
et de Lannéec"**

**OBJET : Compte rendu du groupe de travail n°10 « Rivière Laïta, Pointe du Talud,  
étangs du Loc'h et de Lannéec » - Commune de Ploemeur**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, le compte rendu du groupe de travail n°10 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » concernant la Commune de Ploemeur qui s'est réuni le 22 octobre 2008, en mairie de Ploemeur.

Dans l'attente du prochain Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » qui aura lieu **le 6 novembre 2008 à 9H30 au Lycée de Kerneuzec à Quimperlé**, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président du Comité de Pilotage,  
Vice-président de Cap l'Orient,**

**Jean-Paul AUCHER**

Site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

## COMPTE RENDU DE REUNION

Mercredi 22 octobre 2008

Groupe de travail « Rivière Laïta » n°10

Commune de Ploemeur

Le 22 octobre 2008, s'est tenue en mairie de Ploemeur, la dixième réunion du groupe de travail concernant le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » à destination des élus et des agents de la Commune concernés par le dossier. La Commune avait reçu, préalablement, un premier jet du document d'objectifs en cours de rédaction ainsi que les études relatives à la cartographie des milieux naturels marins et terrestres ainsi que sur la loutre d'Europe. Le présent compte rendu est accompagné de la présentation power-point et ne précisera que les remarques des participants.

### Etaient présents :

Loïc LE MEUR : Maire de Ploemeur (en début de réunion)  
Marie LAURIDAN : Commune de Ploemeur – Conseillère déléguée à l'environnement et à l'agriculture  
Daniel BOILEAU : Commune de Ploemeur – Conseiller délégué à l'eau et en charge de la régie d'eau et d'assainissement  
Valérie FOUCHER : Commune de Ploemeur – Directeur de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement  
Armelle BOCQUENET : Commune de Ploemeur – Urbanisme  
Marc LE CARDUNER : Commune de Ploemeur – Services techniques  
Anne-Marie FAVREAU : Cap l'Orient – Responsable du service Environnement et Développement Durable  
Typhaine DELATOUCHE : Chargée de mission Natura 2000 – Cap l'Orient

### Absents excusés :

Jean-Paul AUCHER : Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000  
Vice-Président chargé des Espaces Naturels – Cap l'Orient

## 1. Introduction

Anne Marie FAVREAU introduit la réunion et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

Les participants se présentent et précisent leur niveau de connaissance au sujet de Natura 2000. Certains découvrent le sujet, d'autres ont déjà participé à plusieurs groupes de travail et comités de pilotage, soit concernant le site « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec », soit concernant le site « Massif dunaire de Gávres-Quiberon et zones humides associées » en tant que DGS de Plouhinec.

Typhaine DELATOUCHE présente l'ordre du jour :

- Rappel sur la procédure Natura 2000,
- Présentation de l'état des lieux initial sur la Commune,
- Présentation des propositions d'actions issues des groupes de travail antérieurs, recueil des avis.

## 2. Actions juridique en site Natura 2000

Loïc LE MEUR souhaite que Cap l'Orient assiste la Commune de Ploemeur au sujet du contentieux qu'elle porte, avec Bretagne Vivante, contre le propriétaire d'une maison sur la Pointe du Talud. Ce propriétaire transforme les milieux naturels en jardin paysager exotique sur une parcelle située en NDs,

dans le périmètre de préemption des espaces Naturels Sensibles du Département du Morbihan et dans le périmètre du site Natura 2000. Il souhaite que si les outils juridiques n'existent pas aujourd'hui pour intervenir sur ce dossier, que le réseau Natura 2000 puisse remonter cette question au niveau national. Il faut savoir que la justice reste muette sur ce dossier.

### **3. Comité de pilotage Natura 2000**

La Commune souhaite avoir la liste des membres du comité de pilotage avant la réunion. La Commune propose d'associer les Kaolins dans le comité de pilotage.

### **4. Lien entre Natura 2000 et service Espaces Naturels de Cap l'Orient**

**Cap l'Orient** a été désignée **opérateur local** pour l'**animation de la concertation** nécessaire à la **rédaction du document d'objectifs** du site Natura 2000. La collectivité a pour rôle d'organiser les réunions d'information, de concertation, de rédiger les comptes rendus et le document d'objectifs. En aucun cas l'opérateur n'est le maître d'ouvrage des actions du document d'objectifs.

Par ailleurs, **Cap l'Orient** a la **compétence en gestion des espaces naturels déclarés d'intérêt communautaire par le Conseil de Communauté**. Dans ce cadre, la collectivité est propriétaire et gestionnaire de certains sites naturels comme le marais de Kerguelen à Larmor Plage ou le Domaine du Lain à Gestel. La Communauté peut également intervenir comme maître d'ouvrage de programmes de réhabilitation d'espaces naturels comme sur le littoral de Guidel-Ploemeur. Sur ce site un chantier d'insertion entretient au quotidien les aménagements réalisés par Cap l'Orient (entre Fort-Bloqué et la Pointe du Talud), tandis que le service technique de la Ville de Ploemeur gère au quotidien les autres secteurs.

### **5. ZNIEFF et Natura 2000**

La ZNIEFF de la Pointe du Talud est incluse dans le site Natura 2000.

### **6. Gestion de la laisse de mer**

**Valérie FOUCHIER** demande si le passage de la cribleuse est néfaste à la laisse de mer.

La cribleuse doit être passée uniquement en bas de plage et la laisse de mer doit être conservée en haut de plage.

**Marc LE CARDUNER** précise que ce principe est suivi par les services techniques. Un nettoyage manuel des macro-déchets est réalisé l'été par des jeunes. Un livret de sensibilisation à l'intérêt du maintien de la laisse de mer leur est confié ainsi qu'une explication de vive voix. Les déchets sont beaucoup plus nombreux en hiver et viennent pour une grande part d'Espagne. De grandes quantités de petits objets en plastique échouent également sur nos plages.

**Marie LAURIDAN** propose de mettre à disposition ce livret à l'accueil de la mairie afin de pouvoir répondre aux usagers mécontents qui trouvent la plage « pas propre ».

Une information peut également être passée dans le bulletin municipal et/ou sur le site Internet de la Commune. Un CD rom édité par le Conservatoire du Littoral traite du sujet des lasses de mer.

Le financement de la communication n'était pas prévu dans le cadre de Natura 2000. Voir si dans la circulaire du 21 novembre 2008 les financements sont élargis à la communication.

### **7. Maîtrise de la fréquentation**

L'ensemble des participants apprécie les avancées réalisées sur le littoral pour la maîtrise de la fréquentation ainsi que la qualité des aménagements. Les photos attestent d'une revégétalisation plutôt lente (8 à 10 ans) mais très satisfaisante des secteurs autrefois dégradés par la circulation des véhicules.

## 8. Carte des cheminements piétons

Marie Jourden, du service Transport et Déplacement de Cap l'Orient, est en charge du suivi des modes doux de déplacement (piéton, vélos,...). Elle travaille actuellement avec l'Office du Tourisme du Pays de Lorient à la réalisation d'itinéraires de randonnées en lien entre les différentes communes.

La Commune travaille sur une carte des cheminements piétons. Typhaine Delatouche peut intervenir pour aider la Commune à déterminer les secteurs sensibles dans le site Natura 2000. On peut envisager sur certains sentiers piétons de ne pas communiquer afin de ne pas augmenter la fréquentation.

## 9. Extension du périmètre du site Natura 2000

Typhaine DELATOUCHE précise que certains milieux naturels d'intérêt communautaire actuellement hors du périmètre Natura 2000 (notamment les landes de Lann er Roc'h) pourraient être inclus dans le site Natura 2000 afin de pouvoir solliciter des financements pour leur gestion (fauche, girobroyage).

Valérie FOUCHIER demande s'il y a une correspondance entre Natura 2000 et les PLU.

Souvent le périmètre Natura 2000 est calé sur le NDs du PLU et dans tous les cas le périmètre est détaillé dans la partie « évaluation environnementale du PLU ». Des recommandations particulières peuvent être faites dans le périmètre du site Natura 2000 comme pour le PLU de Groix (en périmètre Natura 2000 et en NDs les secteurs sont défrichables suivant le plan de gestion du DOCOB). Le PLU fait, par ailleurs, l'objet d'une évaluation d'incidences spécifique au titre de Natura 2000. Daniel Clabecq, du service urbanisme réglementaire de Cap l'Orient a déjà réalisé ce type d'évaluation pour le PLU d'Inzinzac-Lochrist.

## 10. Evaluation d'incidences au titre de Natura 2000

Typhaine DELATOUCHE explique que l'évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 correspond à une notice d'incidence qui mentionne explicitement les incidences positives et négatives du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un site Natura 2000. Le projet peut se trouver, soit dans le périmètre du site, soit hors du périmètre du site. L'incidence doit être évaluée sur les habitats et les espèces dans le périmètre du site.

Exemple :

- Incidence d'une pollution de l'eau liée à un établissement situé en amont de la Laïta, sur l'Ellé, et pouvant avoir une incidence sur les milieux naturels de la Rivière Laïta.
- Incidence de la création d'un camping sur l'augmentation de la fréquentation sur les landes et pelouses littorales.

L'étude d'incidence est à la charge du maître d'ouvrage.

Exemple : exploitant conchylicole souhaitant s'installer sur les concessions de la Laïta.

Plus il y a d'informations dans le document d'objectifs sur les milieux et les espèces ainsi que sur les incidences des différentes activités, plus la notice d'incidence est facile à rédiger. Cap l'Orient en tant qu'opérateur peut assister les maîtres d'ouvrages et donner son avis sur la nécessité de réaliser une étude d'incidence.

## 11. Espèces protégées

Il y a un gîte à chauves-souris dans les grottes de Soye qui appartiennent à un propriétaire privé. Ces gîtes pourraient être intégrés au périmètre du site Natura 2000.

Il y a 5 pieds de **chou marin** sur la plage des kaolins.

L'**oseille des rochers** (*Rumex rupestris*) est localisée au niveau d'un suintement sur la pointe de Porcoubar. Elle avait été mise en défens lors des travaux de nettoyage ayant suivi le naufrage de l'Erika.

Le secteur de **landes humides** avait brûlé il y a une quinzaine d'années. La gestion par le feu est favorable à la lande si elle ne touche pas au système racinaire et à la banque de graines.

Les chasseurs réalisent des actions de girobroyage pour faire des layons de chasse et seraient potentiellement intéressés pour la gestion des landes.

## **12. Espèces envahissantes**

A noter, la présence des **tortues de Floride** sur l'étang du Ter. Ces espèces au régime alimentaire large concurrencent directement les espèces locales et perturbent le fonctionnement de l'écosystème. Elles sont aussi notées sur la Laïta.

Il n'y a pas beaucoup de **renouée du Japon** sur la Commune de Ploemeur. Il faut éviter que les épaveuses touchent le sol lors de l'entretien pour limiter leur prolifération par bouturage. La renouée supporte mal l'ombre et des plantations arborescentes peuvent limiter sa repousse.

Il a été également noté, la présence de **griffe de sorcière** en limite des mobile homes sur la Pointe du Talud.

## **13. Interdiction du jet-ski dans l'estuaire**

Les participants sont favorables à l'interdiction du jet-ski dans la Rivière Laïta ce qui n'exclut pas un départ à partir du port de Guidel vers la mer.

## **14. Pêche - braconnage**

Le braconnage de la civelle (jeune anguille) est évoqué. Des filets sont parfois posés au niveau de l'estuaire de l'étang de Lannéec.

## **15. Communication**

Marie LAURIDAN propose de travailler avec les écoles sur la sensibilisation au sujet de Natura 2000 et des espaces naturels et demande les délais de réalisation de ce type d'action.

Dans un premier temps, il s'agit de valider le document d'objectifs. Ensuite en 2009, des actions de communication pourront être envisagées par thématique. Le plan de communication pourrait être travaillé par les services de la ville de Ploemeur. Cap l'Orient pourrait apporter la matière pour le contenu des actions de communication.

Un document d'objectifs a une durée de vie d'environ 5 à 6 ans puis il est soumis à évaluation et évolue dans le temps.

## **16. Conclusion**

La chargée de mission Natura 2000 reste à disposition de la Commune de Ploemeur pour répondre à ses questions et l'invite à lui transmettre ses remarques concernant le document d'objectifs du site Natura 2000. Ce dernier sera présenté lors du **comité de pilotage du 6 novembre 2008 à 9H30**. Le lieu vous sera précisé dans l'invitation. Une **deuxième réunion du comité de pilotage se réunira le 9 décembre à 9H30** pour **approbation officielle du document d'objectifs**.